

« [...] »

Pour **Mayotte**, il y a l'expression de la nécessité :

- de répondre de façon pérenne aux besoins en nombre de professionnels de santé (en particulier médicaux) et d'innover en matière de délégation/d'organisation des soins avec le personnel existant (paramédical)
- de rompre le monopole existant du transport des EVASAN Evacuations sanitaires par une seule compagnie aérienne pour garantir la sécurité et la continuité des soins.  
En termes de réduction des inégalités d'accès aux soins, la CRSA demande de :
- Soutenir le développement des mutuelles, et étendre l'application de la CMU-C et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ;
- Garantir à l'unique Centre Hospitalier de Mayotte le financement des soins aux non assurés sociaux afin d'éviter les situations fortement déficitaires constatées en fin d'année (absence à ce jour de l'AME). » [...]

---

<sup>1</sup> extrait du projet de relevé de la réunion de la Conférence nationale de santé - « point de vue des CRSA » du 07.11.17 sur le projet de Stratégie nationale de santé (présente Mme RASTAMI pour la CSA de Mayotte)